

Le 28 septembre 2022

Avis : Modification du règlement du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « CMNE Participation Actions Euro » suite à la fusion intragroupe entre BNP Paribas Securities Services et BNP Paribas SA

La Française Asset Management (ci-après la « **Société** ») vous informe par la présente que BNP Paribas Securities Services, qui agit en qualité de Banque dépositaire et conservateur d'organisme de placements collectifs, et de gestionnaire comptable par délégation fusionnera avec sa société mère BNP Paribas SA. La date d'effet de la fusion est prévue le 1^{er} octobre 2022, sous réserve des consultations locales en cours avec les partenaires sociaux dans certains pays.

Du fait de la fusion, BNP Paribas SA, en sa qualité de successeur universel de BNP Paribas Securities Services, deviendra à la date de la fusion Banque dépositaire et conservateur d'organisme de placements collectifs et gestionnaire comptable par délégation du Fonds Commun de Placement d'Entreprise.

La fusion n'affectera pas les fonctions et opérations mises en place par la Société et réalisées par BNP Paribas SA. Le modèle opérationnel et de services déployé par BNP Paribas SA restera inchangé, tout comme les coordonnées du dépositaire en France.

Lors de son entrée en vigueur, le règlement mis à jour peut être consulté sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance des documents d'information clé pour l'investisseur du FCPE disponible sur le site www.la-francaise.com

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.